



Suis je solidaire pour un crédit demandé pour acheter sa partie ?

Par **Aline**, le **22/03/2008** à **02:05**

Bonsoir, Mon mari est parti de la maison au mois de septembre avec une autre femme après 16 années de mariage. Nous sommes mariés sans contrat et nous n'avons pas encore commencé les démarches de divorce. Le seul bien immobilier que nous possédons est un terrain. Il avait été évalué par une immobilière en 12000 euros mais nous avons eu un offre pour presque le double. Or il ne veut pas vendre et me propose d'acheter sa part. Pour cela il est en train de demander un crédit. Cependant je me questione sur mes obligations sur ce crédit étant donné que nous n'avons pas fait de contrat de mariage et nous ne sommes pas encore divorcés. Il y a des façons pour que je ne sois pas solidaire de cette dette ?
Ma deuxième question concerne le prix de sa part. Est la moitié de l'évaluation de l'immobilière ou bien de l'offre d'achat ?
Merci